



GUIDE NORMAND DES FORMATIONS

SOMMAIRE

LEXIQUE	2
INTRODUCTION	3
LES FORMATIONS	4
LA FORMATION MODULAIRE	9
L'AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES	10
LA FORMATION CONTINUE	17
LE TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE « EDUCATEUR DE HANDBALL »	21
LES DIFFERENTS PARCOURS DE FORMATION	28
LES TARIFS DES FORMATIONS	35
LES RECYCLAGES	37
INSCRIPTIONS	39
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	41
CONTACTS	41



GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

LEXIQUE

AFDAS	C'est le nouvel Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche Sport qui permet contre contribution mensuelle, d'aider aux financements des formations professionnalisantes.
BC	Les Blocs de Compétences sont un ensemble de modules de formation, qui parfois reconnues au RNCP, donnent accès à la professionnalisation et plus facilement à des aides à la formation.
CC	Les Certificats Complémentaires sont des qualifications par des épreuves d'évaluation qui ne figurent pas au répertoire national des certifications professionnelles.
CF	Les Certificats Fédéraux sont les qualifications par des épreuves d'évaluation (certifications) reconnues au répertoire national des certifications professionnelles.
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CMCD	La Contribution Mutualisée des Clubs au Développement est la participation commune des clubs pour le développement de la pratique autour des axes arbitraux, sportifs, techniques. Ce règlement oblige les clubs à se structurer autour de personnes en nombre et en qualification par domaine d'activités.
EPEF	Exigences Préalables à l'Entrée en Formation
Formation Continue	Le contenu de formation est indivisible, il est constitué de l'ensemble des blocs de compétences visés pour l'obtention du diplôme. Elle exige souvent des mises en situation professionnelle dans la structure d'exercice de ses fonctions ; l'alternance.
Formation Modulaire	Les contenus de formation, par exemple pour accéder à l'obtention d'un titre à finalité professionnel, sont divisibles dans le temps. La capitalisation de ces modules permet l'accès à un parcours professionnel souvent plus lent avec moins d'exigences sur l'alternance avec des temps de formation en structure.
Formation Distancielle	Le temps distanciel est un temps de formation à distance qui est soit synchrone, c'est-à-dire avec l'accompagnement d'un formateur en classe virtuelle par exemple, soit asynchrone, c'est-à-dire que le stagiaire réalise des travaux comptant pour sa formation en autonomie (FOAD par exemple).
Formation Expérimentuelle	L'apprentissage expérientiel est une méthode didactique d'apprentissage fondée sur l'expérience pratique ; de façon plus précise, il se définit comme « l'apprentissage par la réflexion sur l'action.
Formation Présentielle	Le temps présentiel est le temps de formation en centre de formation. Très souvent les journées de formation durent 7 heures.
Formation Synchrone	L'apprentissage synchrone désigne un groupe d'apprenants qui suivent les étapes en même temps. La formation est donc collective et peut se réaliser en présentiel ou à distance lors d'une visioconférence.
Formation Asynchrone	La formation asynchrone quant à elle permet aux participants de s'organiser comme ils le souhaitent. À l'aide des supports pédagogiques digitaux, les apprenants peuvent aller à leur rythme.
IFFE	L'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi est l'organisme de formation de la fédération mais elle est aussi l'organe décisionnel, organisationnel des formations
ITFE	L'Institut Territorial de la Formation et de l'Emploi est le nouvel organisme de formation, habilité par la fédération et le ministère de l'Emploi et la formation avec un numéro d'agrément de la DIRECCTE.
MSP	Mise en Situation Professionnelle ou Pédagogique pour les bénévoles. C'est une formation expérimentuelle attestée au regard du volume et des missions réalisées par l'apprenant dans sa structure.
Parchemin	Le parchemin est le certificat remis aux candidats qui ont satisfait aux évaluations et qui deviennent titulaires de la certification (dénomination validée par France Compétences). Au Handball, le parchemin est disponible sur Gest'hand.
RNCP	Le Répertoire National des Certifications Professionnelles a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.
TAD	Travaux A Distance ou temps de formation distanciel asynchrone ou encore Formation Organisée à Distance. Les TAD permettent de jalonnailler le parcours de formation avec des étapes pour la validation du module. Campus des handballeurs et Classroom sont principalement les plateformes utilisées.
TFP	Le Titre à Finalité Professionnelle est la nouvelle appellation des diplômes d'Etat, permettant d'enseigner une activité sportive contre rémunération.
Web Training	Est exclusivement une formation en ligne, ou e-learning.

INTRODUCTION

L’Institut Territorial de Formation et de l’Emploi de la Ligue de Normandie de Handball est un organisme de formation qui a été créé en 2019 pour répondre aux besoins des clubs et des licenciés en matière d’encadrement du Handball. Les offres de pratique se développant, comme dans les autres sports, nous parlons désormais des HANDBALLS.

Les besoins identifiés à l’heure actuelle montrent 3 grands axes :

- **Le besoin de structuration des clubs** par la formation des dirigeants dans les domaines du développement de projets, de la communication avec la connaissance des outils numériques et digitaux deviennent des enjeux de taille pour rester connecté avec les évolutions de notre société sur tous les plans, administratif, éducatif, pédagogique, organisationnel, institutionnel... Les structures les plus développées ou qui vivent le plus sereinement sont celles qui prennent le temps de s’articuler autour d’un projet avec des actions cohérentes et adaptées, avec des communications ciblées et avec une équipe des bénévoles et/ou des professionnels solidaires et accompagnés.
- **Le besoin d’encadrement éducatif et pédagogique** pour accompagner les licenciés dans leur volonté de découvrir, de pratiquer, de s’améliorer, de performer dans le handball de leur choix. Cet encadrement doit se faire en cohérence avec l’environnement, de manière adaptée à la pratique et en respect du public. Pour ces raisons, les formations sont proposées afin d’aider les structures à proposer des encadrements de qualité en connaissance du développement de nos pratiques.
- **Le besoin de professionnalisation** devient incontournable pour nos clubs et nos éducateurs. Il doit répondre à la fois au besoin d’encadrement mais aussi à la logique de développer et de pérenniser des actions qu’un bénévole ne peut accomplir faute de temps dans son club. Ces deux statuts sont complémentaires et participent à l’équilibre de nos systèmes pour l’évolution de nos structures. Les formations continues permettent d’apprendre aux éducateurs à travailler dans ce sens et à répondre aux législations en vigueur car « *seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d’occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l’article L. 212-2 du présent code, les titulaires d’un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle* » (Obligation de qualification - [Code du sport](#)).

L’ITFE est là pour tenter de répondre à ces défis en respectant le cadre réglementaire défini par la FF Handball et l’Etat :

- Une habilitation est réalisée par l’Institut Fédéral de la Formation et de l’EMPLOI de FF Handball afin de vérifier que ce qui est déployé par les organismes partout en France correspond bien aux attentes fixées sur le plan pédagogique, financier et administratif.
- L’état certifie chaque organisme de formation au regard de ses actions et réalise des audits périodiquement (autour de 18 mois) afin d’en évaluer les fonctionnements et autoriser la mise en place de formations éligibles aux demandes de financements subventionnés par l’Etat. Ces formations concernent uniquement les parcours professionnalisants référencés sous la forme de blocs de compétences. La marque [QUALIOPI](#) est la dénomination de cette certification effectuée par des organismes certificateurs de l’Etat.

Ce guide normand a donc l’ambition de pouvoir vous orienter dans vos interrogations et vos choix de formation, de répondre aux enjeux pour le développement de nos clubs. Vous y trouverez des liens pour aller plus loin dans vos recherches si vous le souhaitez.

Nous vous souhaitons une heureuse et constructive saison 2025/26.

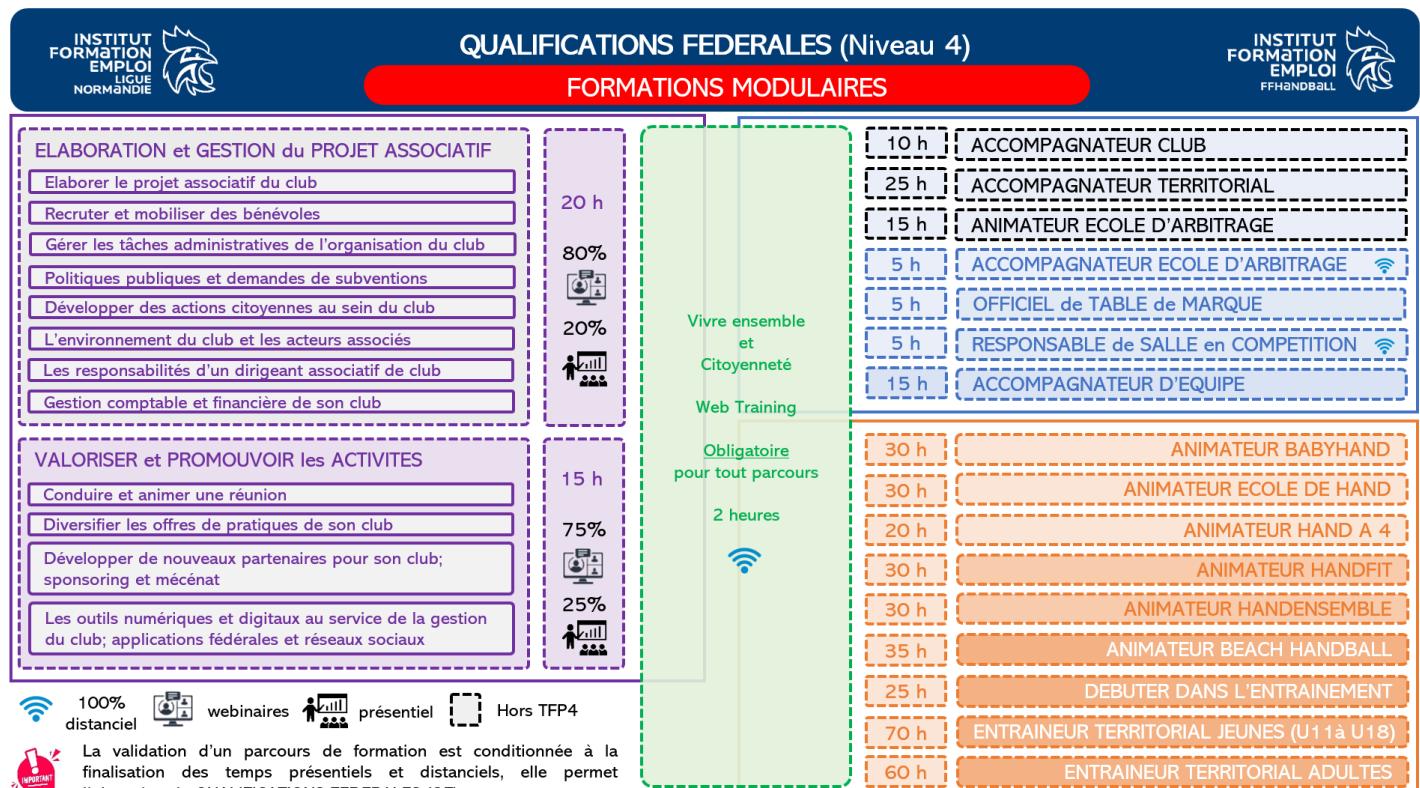
L’équipe de l’ITFE Normandie
www.itfenormandie.com

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

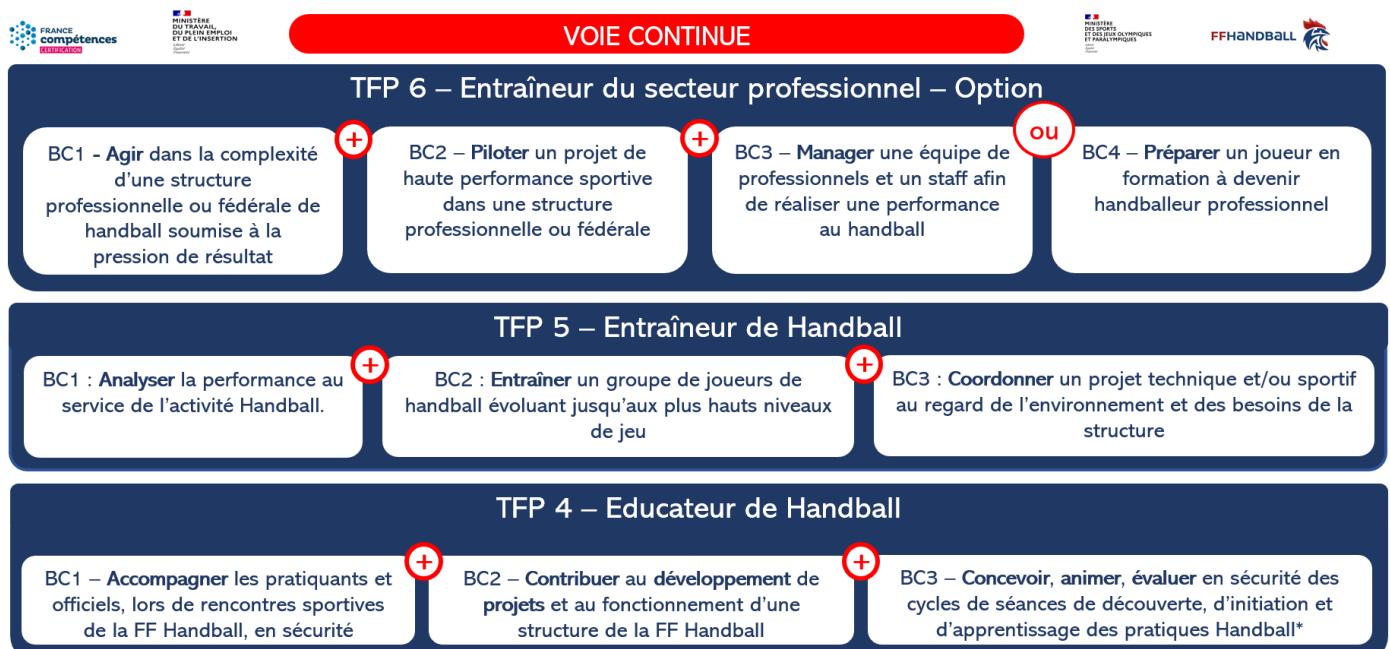
LES FORMATIONS

L'architecture des formations, déployée sur le territoire depuis 2019, a été modifiée pour répondre aux besoins énoncés plus haut et par obligation légale puisque les titres à finalité professionnelle sont délivrés pour une durée de validité de trois à cinq ans. La FF Handball propose donc deux maquettes de formation distinctes pour les trois ans à venir :

- La formation modulaire, pour les bénévoles et les professionnels, afin d'acquérir ou de monter en compétences. Ces formations ne sont pas éligibles aux demandes de financement car elles ne sont plus organisées par blocs de compétences, mais répondent à des besoins identifiés pour l'encadrement des handballeurs et la structuration des clubs.



- La formation continue, afin de devenir professionnel de l'activité, propose trois niveaux de compétences (TFP4, TFP5, TFP6), trois certifications, éligibles aux demandes de financements.



GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

INSTITUT FORMATION EMPLOI LIGUE NORMANDIE

FRANCE compétences

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DU PETIT-EMPLOI
ET DE L'INSERTION

PARCOURS DE FORMATION pour DEVENIR PROFESSIONNEL
Titre à Finalités Professionnelles de niveau 4 (TFP 4)

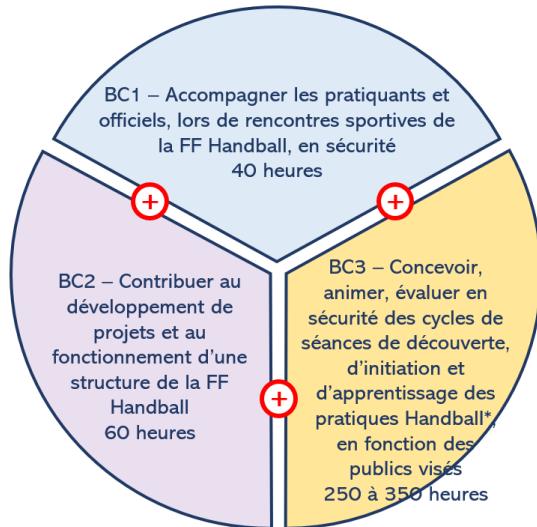
VOIE CONTINUE

INSTITUT FORMATION EMPLOI FFHandball

MINISTÈRE DES SPORTS
DES JEUNES, DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

FFHANDBALL

Educateur de Handball



*On entend par « Pratiques Handball » :

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».

- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

Saison 2025/2026

- Des appellations modifiées dans la formation modulaire :**

Les modules de la formation modulaire correspondant au niveau du TFP4 sont nommés désormais par la fonction exercée dans la structure ou la mission à réaliser. Ceci pour répondre à des facilités de lisibilité pour les licenciés quant aux choix des formations en cohérence avec leurs rôles et missions associatives. En juillet dernier, chaque stagiaire a reçu un bilan de formation pour informer à date de la situation de leurs parcours. Vous comprendrez, au regard des modifications des contenus et volumes de formation, le besoin de faire un « reset » sur les inscriptions et parcours à finaliser. Par contre, les parcours finalisés trouveront bien sûr des correspondances dans les qualifications (page 7), et des positionnements permettront d'alléger certains parcours.

- Accessibilité, modification des contenus et des volumes de formations :**

Le grand changement est incarné par la présence de deux maquettes de formation au lieu d'une, ce qui différencie bien plus l'organisation des formations modulaires et du parcours continu. L'exemple le plus marquant est l'apparition du module « débuter dans l'entraînement » qui assure une transition entre l'accompagnateur d'équipe (ex : Module 1 « Accompagner les pratiquants ») et l'entraîneur territorial (jeunes ou adultes), au regard du manque d'expérience et de compétences d'animation constaté lors des sessions précédentes dans toute la France. Ce qui signifie que l'expérience d'animation sera un préalable à l'entrée au module « Entraineur Territorial ». Ce changement est aussi important pour les offres de pratiques avec des modules dédiés pour une pratique et non deux comme c'était souvent le cas auparavant.

Concernant les formations liées à l'encadrement des rencontres, la fonction d'Accompagnateur Club et le Responsable de Salle en Compétition font leur apparition pour répondre à des besoins de sécurisation des compétitions, de conseil et de motivation des jeunes arbitres dans le cadre des écoles d'arbitrage. Nous aurons ainsi un premier niveau avec les Accompagnateurs d'Ecole d'Arbitrage, formation uniquement à distance, l'Accompagnateur Club et l'Animateur Ecole d'Arbitrage. Attention, il faut être titulaire du premier niveau pour candidater sur le deuxième, puis du deuxième pour candidater au troisième. L'Accompagnateur Territorial existe toujours pour assurer les missions de formation et d'évaluation.

 Le règlement prévoit une hiérarchisation des missions pour les fonctions d'accompagnateurs et d'animateur d'école d'arbitrage, d'où l'exigence de prérequis pour chaque inscription ; Un

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

animateur école d'arbitrage doit être titulaire de la qualification Accompagnateur Club, et l'Accompagnateur Club, titulaire de l'Accompagnateur Ecole d'Arbitrage. Afin de faciliter les inscriptions, des packs de modules de formations ont été créés pour la fonction d'Accompagnateur Club et pour l'Animateur École d'Arbitrage. Ainsi, pour chaque, il n'y a plus qu'une seule date d'inscription. ATTENTION toutefois à respecter les délais d'inscription.



Rappel :

- Contrôle CMCD début décembre et fin mai
- Prise en compte de l'inscription le jour indiqué, si réalisée avant minuit
- La formation doit être réalisée dans son entièreté, et dans la saison, pour être comptabilisée à partir du 30 mai.

Enfin, pour les formations relatives au fonctionnement et à la promotion de la structure, les deux modules répondent aux objectifs de l'ancien bloc de compétences mais découpée en thématiques, accessibles essentiellement à distance pour faciliter là aussi l'accès aux licenciés. Il y a 8 thématiques proposées dans le module « Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif » et 4 thématiques pour la « Valorisation et la promotion des activités ».

Afin de promouvoir l'accès à ces nouveaux contenus, les licenciés pourront accéder à 3 thématiques gratuitement, il suffit de s'inscrire sur CAMPUS pour y avoir accès.

- **Validation des modules de formation :**

Les saisons précédentes, vous aviez la possibilité de passer des certifications pour valider des blocs de compétences ou de valider des modules en assurant les temps présentiels et distanciels. Dorénavant la finalisation des formations modulaires se fera uniquement par la validation des temps présentiels et distanciels, avec une évaluation formative formalisée par ce que l'on nomme un « livrable », une production pédagogique réalisée par le stagiaire répondant aux attendus des objectifs de formation. En Normandie nous passerons par Campus pour assurer ce suivi.

- **De profondes modifications dans la formation continue :**

Le titre à finalité professionnel 4, Educateur de Handball, a été validé par France Compétences pour 3 ans, avec parution au journal officiel le 19 mai 2024 par arrêté du 19/05/24 (numéro RNCP 38917).

Il est composé de 3 blocs de compétences au lieu de 6, et comporte donc 3 certifications pour son obtention finale. Vous accéderez à plus de détail plus loin dans le document concernant son déroulement.

- **Equivalences et Correspondances des diplômes et qualifications (sous réserve des décisions CMCD/FFHB)**

Chaque personne titulaire d'un brevet d'état, d'un diplôme d'état ou d'un titre à finalité professionnelle, bénéficie d'une **équivalence** au regard des modifications des architectures de formation sous validation par le ministère des sports. Vous trouverez ci-dessous ces équivalences qui sont à demander auprès de la fédération, à des périodes de « campagne de demande d'équivalence » qui vous seront communiquées.

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

Avant 2019, j'étais titulaire...	Entre 2019 et 2024 (Blocs de compétences certifiés), j'étais titulaire...	À partir de septembre 2024, je serai titulaire de ces blocs de compétences, si j'en fais la demande.
Animateur Handball	BC1 – Contribuer à l'animation de sa structure	BC1 - Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FF Handball, en sécurité.
	BC2 – Contribuer au fonctionnement de sa structure	BC2 - Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FF Handball.
N'existe pas	BC3 – Animer des pratiques socio-éducatives en sécurité + BC4 – Animer des pratiques sociales en sécurité	BC3 - Concevoir, animer, évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball, en fonction des publics visés
N'existe pas	BC3 – Animer des pratiques socio-éducatives en sécurité	Epreuve 3B du BC3 - Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* en fonction des publics visés.
N'existe pas	BC4 – Animer des pratiques sociales en sécurité	Epreuve 3A du BC3 - Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* en fonction des publics visés.
Entraîneur Régional	BC5 – Entraîner des adultes en compétition, en sécurité + BC6 – Entraîner des jeunes en compétition, en sécurité	BC3 - Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball en fonction des publics visés.
	BC5 - Entraîner des adultes en compétition, en sécurité	Modules "Entraîneur Territorial Adultes" + "Débuter dans l'entraînement"
	BC6 - Entraîner des adultes en compétition, en sécurité	Modules "Entraîneur Territorial Jeunes" + "Débuter dans l'entraînement"

Voir l'ensemble des équivalences et passerelles des blocs de compétences et diplômes d'état

Pour la CMCD, à chaque modification d'architecture, il est proposé, en face de chaque exigence technique ou sportive ou arbitrale, des **correspondances** de qualifications. Si cette nomenclature est décidée par la fédération, les CMCD sont libres territorialement d'en décider les stratégies.

Avant 2019	Entre 2019 et 2024 – Modules validés	À partir de septembre 2024
Dirigeant Accompagnateur	M1 – Accompagner les pratiquants	Accompagnateur d'équipe
N'existe pas	Acc EA – Accompagnateur Ecole d'Arbitrage	Accompagnateur Ecole d'Arbitrage
N'existe pas	M2 – Assurer la sécurité et l'intégrité des pratiquants	Allègements sur « Accompagnateur d'équipe »
N'existe pas	M3 – Participer à l'élaboration du projet associatif	Elaboration et gestion du projet associatif
N'existe pas	M4 - Valoriser et promouvoir la structure	Valoriser et promouvoir les activités
N'existe pas	M5 - Agir dans les différents milieux éducatifs	Allègements sur les modules des offres de pratiques
N'existe pas	M6 - Animer les pratiques Babyhand et Premiers Pas	Animateur Babyhand
N'existe pas	M7 - Animer les pratiques Minihand et Hand à 4	Animateur Hand à 4 + Animateur Ecole de Hand
N'existe pas	M8 - Animer les pratiques Handfit, sport santé	Animateur Handfit
N'existe pas	M9 - Animer les pratiques Handensemble	Animateur Handensemble
N'existe pas	M10 -Entraîner des joueurs / arbitres, arbitres/joueurs	Allègements sur "Entraîneur Territorial jeunes"

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

Entraîneur Régional	M11 - Entraîner des adultes en compétition en sécurité	Entraîneur Territorial Adultes
Entraîneur Régional	M12 - Entraîner des jeunes en compétition en sécurité	Entraîneur Territorial Jeunes
N'existe pas	M13 - Faire vivre une école d'arbitrage	Animateur Ecole d'Arbitrage
Juge superviseur	M14 - Accompagner un arbitre en situation	Accompagnateur Territorial
N'existe pas	M17 - Officiel de Table de Marque	Officiel de Table de Marque

- Un module « TOUS UNIS - Vivre ensemble et citoyenneté », obligatoire et entièrement à distance pour tous :**
Chaque apprenant devra, au cours de son parcours, valider un module en e-learning, appelé aussi un web training, qui consiste à se familiariser avec les valeurs et les vertus de nos institutions, en respect avec les pratiquants, en connaissance des règles de vie et de lutte contre les violences.
- Recyclages**
Sous réserve d'habilitation de l'IFFE, le projet de recyclage des qualifications en Normandie se tournerait vers la planification **d'une date par département, ainsi qu'une date par mois** qui permettraient de réaliser des journées de recyclage formées par des SETT (Séances et Echanges à Thématiques Techniques). 2 SETT pour recycler un niveau « Animateur » ou « Développeur » et 4 SETT pour un niveau « Entraîneur ». Pour les entraîneurs de niveau 5, une mise en place d'une journée de recyclage comme sur la saison 24/25 va sans doute être d'actualité.
- Durée de formation pour validation CMCD**
La formation devra être validée dans la saison, à la date limite du **30 mai 2026**, sauf pour les formations continues qui durent plus longtemps, une tolérance sera apportée au cas par cas ET l'animateur BEACHHANDBALL

Rappels pour la saison 2025/2026

- Emargement dématérialisé**
Vous ne signerez plus les émargements sous forme manuscrite, l'application « **SoWeSign** » nous permettra de gérer les présences de manière dématérialisée, en présentielle ou distancielles, avec votre téléphone mobile. Le formateur pourra bien sûr aussi vous faire émarger sur son téléphone si besoin.
- Réinscription**
Si vous étiez en formation les saisons précédentes et que vous n'avez pas validé votre ou vos modules, vous devez vous réinscrire en formation. Les temps présentiels ou distanciels que vous avez déjà suivis ne sont pas forcément reconnus comme acquis. Selon les modules, des positionnements seront proposés pour évaluer des allègements de formation possibles. Les contenus ayant été modifiés, il n'y a pas toujours la possibilité de correspondance ou d'équivalence entre les deux référentiels. Exemple : un stagiaire qui n'a pu finaliser « Animateur Ecole d'Arbitrage », devra se réinscrire
- Concernant les inscriptions**
Toute inscription doit se réaliser par le stagiaire la plateforme Service des applications **FFhandball - inscriptions** qui est aujourd'hui le seul moyen de s'inscrire en formation et en lien avec la licence de handball. Toute inscription devra être réalisée avant la date de formation indiquée en fonction du module.

« La formation ne doit pas être considérée comme un coût mais comme un investissement »

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

LA FORMATION MODULAIRE

Déroulement

Les formations se déroulent sur le territoire normand. Les lieux ne sont pas toujours précisés dans les fiches programmes ou sur la plateforme d'inscription car c'est fonction de la provenance des stagiaires que nous essayons de centraliser géographiquement les sites d'accueil. Généralement les formations ont lieu sur Caen car c'est le lieu le plus central pour tous, accessible et disposant de structures d'accueil de qualité.

Il y a 3 grandes catégories de modules de formation :

- L'environnement des rencontres organisées par la FF Handball et ses structures affiliées
- La structuration du club par la démarche de projet et la promotion de ses activités
- L'animation et l'entraînement des différents publics pour les Handballs

Avec plus de 150 séquences de formations sur la saison, il nous est difficile de proposer :

- plusieurs sessions dans la même saison,
- un aperçu global permettant d'avoir accès à toutes les informations. Forcément, chaque représentation de module est codifiée par des acronymes et des couleurs de manière à centraliser toutes les informations. **Un calendrier général, un calendrier de la formation modulaire et un calendrier de la formation continue** vous permettront d'avoir accès à toutes les informations, mais uniquement calendaires.

Dans l'agenda des formations sur les pages ci-dessous, vous avez accès à toutes les fiches programmes de chaque formation en cliquant sur le nom de la formation.

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES SAISON 2025/2026

Je choisis des modules pour monter en compétences dans un domaine et m'investir dans mon club.

AGENDA OUVERTURE DES INSCRIPTIONS 18 août 2025

Attention, toute inscription inclut obligatoirement la participation au web training de 2 heures « TOUS UNIS ! » qui sera à valider avant le 30 mai 2026



Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchrone	Volume horaire en Distanciel Asynchrone
Officiel de Table de Marque (OTM)	> Module de 5 heures	> 3 heures			> 2 heures
	<u>1^{er} Session :</u> Du 01/09 au 22/09/25 S'inscrire avant le 01/09/2025	S2: 06/09/25 de 9h30 à 12h30 A Caen			S1 : Du 01/09 au 04/09/25 S3 : Du 08/09 au 22/09/25 S4 : Du 10/09 au 22/09/25 S5 : Du 12/09 au 22/09/25
	<u>2^e Session :</u> Du 01/09 au 22/09/25 S'inscrire avant le 8/09/2025	S2: 13/09/25 de 8h45 à 11h45 À Cherbourg			S1 : Du 01/09 au 04/09/25 S3 : Du 08/09 au 22/09/25 S4 : Du 10/09 au 22/09/25 S5 : Du 12/09 au 22/09/25
	<u>3^e Session :</u> Du 15/09 au 06/10/25 S'inscrire avant le 14/09/2025	S2: 20/09/25 de 9h30 à 12h30 À Oissel			S1 : Du 15/09 au 18/09/25 S3 : Du 22/09 au 06/10/25 S4 : Du 24/09 au 06/10/25 S5 : Du 26/09 au 06/10/25
	<u>4^e Session :</u> Du 22/09 au 13/10/25 S'inscrire avant le 22/09/2025	S2: 27/09/25 de 9h30 à 12h30 à Colombelles			S1 : Du 22/09 au 25/09/25 S3 : Du 29/09 au 13/10/25 S4 : Du 01/10 au 13/10/25 S5 : Du 03/10 au 13/10/25
<i>A noter : D'autres sessions de formation de secrétaire-Chronométreur (OTM) seront proposées au cours de la saison (communication aux clubs et sur réseaux sociaux de la Ligue)</i>					
Responsable de Salle en Compétition (RSEC)	>1 session de 5 heures Du 10/11 au 02/02/26 Avoir 18 ans minimum S'inscrire avant le 02/11/2025		> 1h45 d'expérimentation sur une rencontre	> 2 heures en visioconférence	> 1h15 à distance pour rendre positionnement et tests.
			S5 : du 29/11 au 02/02/26	S3 : 24/11/25 de 15h à 17h ou S3 : 24/11/25 de 19h30 à 21h30 ou S3 : 25/11/25 de 19h30 à 21h30	S1 : du 10/11 au 17/11/25 S2 : du 10/11 au 20/11/25 S4 : du 26/11 au 14/12/25 S6 : du 29/11 au 02/02/26
Accompagnateur Ecole d'Arbitrage (ACEA)	> 1 session uniquement à distance de 5 heures Du 01/09 au 30/04/26 Avoir 18 ans minimum <i>(Cette qualification est obligatoire pour s'inscrire à l'Accompagnateur Club. Dans ce cas, s'inscrire directement à l'Accompagnateur Club => Pack 2 formations)</i> S'inscrire avant le 30/04/2026		> 2 heures d'expérimentation Du 01/09 au 30/04/2026 <i>Mise en situation : Accompagnement JAJ sur 2 rencontres, dans votre structure. Attestation de réalisation à produire par l'Animateur EA du club ou un Accompagnateur Territorial ou Président du Club.</i>	> 3 heures à distance en FOAD Du 01/09 au 30/04/2026 <i>Réussir le quizz (70% de réussite minimum) pour valider la formation.</i>	

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES SAISON 2025/2026

 <p>Accompagnateur Club (ACC)</p>	<p>PACK ACCOMPAGNATEUR CLUB (Avec les 2 modules nécessaires à la validation de cette fonction.) *</p> <p>NB : La validation de la formation Accompagnateur École Arbitrage est un prérequis de la formation Accompagnateur Club.</p> <p>*La formation Accompagnateur École Arbitrage (ACEA) ne sera pas à refaire, ni facturée, si déjà validée sur une saison passée.</p> <p>Si choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation Accompagnateur Club SESSION 1 : INSCRIPTION AVANT LE 1 octobre 2025 - Formation Accompagnateur Club SESSION 2 : INSCRIPTION AVANT LE 24 novembre 2025 			
	<p>Module 1 : Accompagnateur École Arbitrage (ACEA)</p>			
	> 1 session uniquement à distance de 5 heures	> 2 heures d'expérimentation	> 3 heures à distance en FOAD	
	<p>Du 01/09 au 13/10/25</p> <p>Avoir 18 ans minimum</p> <p>(Rappel : Cette qualification est obligatoire pour s'inscrire à l'Accompagnateur Club.)</p>	<p>Du 01/09 au 13/10/2025</p> <p><u>Mise en situation :</u> Accompagnement JAJ sur 2 rencontres, dans votre structure.</p> <p><i>Attestation de réalisation à produire par l'Animateur EA du club ou un Accompagnateur Territorial ou Président du club.</i></p>	<p>Du 01/09 au 13/10/2025</p> <p><i>Réussir le quizz (70% de réussite minimum) pour valider la formation.</i></p>	
	<p>Module 2 : Accompagnateur Club (ACC)</p>			
	> 2 sessions possibles de 10 heures	> 4 heures d'expérimentation	> 4 heures en visioconférence	> 2 heures à distance en FOAD
	<p>Session 1 : du 20/10 au 17/02/26</p> <p>Avoir 18 ans minimum</p> <p>Rappel : S'inscrire avant le 1/10/2025</p> <p><i>(Tolérance de réalisation des mises en situation de la formation Accompagnateur École d'Arbitrage jusqu'au 02/11/2025)</i></p>	<p>S7 : du 15/11 au 17/02/26</p> <p><u>Mise en situation :</u> accompagner et conseiller des JAJ T3 en situation sur 3 rencontres.</p>	<p>S4: 04/11 ou 06/11/25 de 19h à 21h S5: 12/11 ou 13/11/25 de 19h à 21h</p>	<p>S1 : du 20/10 au 23/10/25 S2 : du 20/10 au 27/10/25 S3 : du 27/10 au 02/11/25 S6 : du 14/11 au 23/11/25 S8 : du 15/11 au 17/02/26</p>
	<p>Session 2 : du 15/12/25 au 30/04/26</p> <p>Avoir 18 ans minimum</p> <p>Rappel : S'inscrire avant le 24/11/2025</p>	<p>S7 : du 24/01 au 30/04/26</p> <p><u>Mise en situation :</u> accompagner et conseiller des JAJ T3 en situation sur 3 rencontres.</p>	<p>S4: 13/01/26 de 19h à 21h S5: 20/01/26 de 19h à 21h</p>	<p>S1 : du 15/12 au 21/12/25 S2 : du 15/12 au 05/01/26 S3 : du 05/01 au 11/01/26 S6 : du 21/01 au 28/01/26 S8 : du 24/01 au 30/04/26</p>
	<p>Pack des trois modules de formations ANIMATEURS EA (nécessaires à la validation de cette fonction) *</p>			

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES

SAISON 2025/2026

NB : La validation de la formation Accompagnateur École Arbitrage est un prérequis de la formation Accompagnateur Club.
 La validation de la formation Accompagnateur Club est un prérequis de la formation Animateur École Arbitrage.

*La ou les formations déjà réalisée(s) et validée(s), sur une saison passée, ne sera / seront pas à refaire, ni facturée(s)

INSCRIPTION A L'ANIMATEUR ECOLE ARBITRAGE AVANT LE 1^{ER} OCTOBRE 2025

Module 1 : Accompagnateur École Arbitrage (ACEA)

> 1 session uniquement à distance de 5 heures	> 2 heures d'expérimentation	> 3 heures à distance en FOAD
Du 01/09 au 13/10/25 Avoir 18 ans minimum <i>Rappel ; Attention cette qualification est obligatoire pour s'inscrire à l'Accompagnateur Club.</i> S'inscrire avant le 1/10/2025	Du 01/09 au 13/10/2025 <u>Mise en situation :</u> Accompagner des JAJ sur 2 rencontres dans votre structure. <i>Attestation de réalisation à produire par l'Animateur EA du club ou un Accompagnateur Territorial ou Président du club.</i>	Du 01/09 au 13/10/2025 <i>Réussir le quizz (70% de réussite minimum) pour valider la formation.</i>

Module 2 : Accompagnateur Club (ACC)

> 1 session de 10 heures	> 4 heures d'expérimentation	> 4 heures en visioconférence	> 2 heures à distance en FOAD
Du 20/10 au 17/02/25 <i>(Tolérance de réalisation des mises en situation de la formation Accompagnateur Ecole d'Arbitrage jusqu'au 02/11/2025)</i> S'inscrire avant le 1/10/2025	S7 : du 15/11 au 17/02/25 <u>Mise en situation :</u> accompagner des JAJ T3 en situation sur 3 rencontres.	S4: 04/11 ou 06/11/25 de 19h à 21h S5: 12/11 ou 13/11/25 de 19h à 21h	S1 : du 20/10 au 23/10/25 S2 : du 20/10 au 27/10/25 S3 : du 27/10 au 02/11/25 S6 : du 14/11 au 23/11/25 S8 : du 15/11 au 17/02/26

Module 3 : Animateur École Arbitrage (AEA)

> 1 session de 15 heures	> 3 heures en animation	> 7 h 30 en visioconférence	> 4 heures 30 en FOAD
Du 01/12 au 30/04/26 Avoir 18 ans minimum <i>Être titulaire de l'Accompagnateur Club</i> S'inscrire avant le 1/10/2025	S5 : 04/01/26 <u>Mise en situation :</u> Animation en secteurs*, en présentiel avec des formateurs.	S3 : 13/12/25 de 9h à 11h30 S6 : 10/01/26 de 9h à 11h30 S8 : 07/02/26 de 9h à 11h30 <i>(+ Certification 30' : Présentation d'une animation et du Bilan de l'École d'Arbitrage)</i>	S1 : du 01/12 au 08/12/25 S2 : du 01/12 au 12/12/25 S4 : du 14/12 au 05/01/26 S7 : du 14/12 au 02/02/26 S9 : du 09/02 au 23/02/26 S10 : du 14/12 au 31/03/26 <i>(Dont Rédaction du projet École d'Arbitrage du club)</i>

Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchrone	Volume horaire en Distanciel Asynchrone
-------------------------------------	--	------------------------------	-----------------------------	--	---

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES SAISON 2025/2026

	> 1 session de 24 heures	> 6 heures en présentiel	> 12 heures d'expérimentation par des mises en situation		> 6 heures à distance
 <u>Accompagnateur Territorial (ACT)</u>	Du 03/11 au 02/02/26 Être titulaire de l'Accompagnateur Club validé saison 24-25 S'inscrire avant le 02/11/25	S4 : le 22/11/25 de 10h à 17h	S5 : du 22/11 au 02/02/26 Mise en situation : Évaluation JA-JAJ en compétition sur 3 rencontres.		S1 : du 03/11 au 07/11/25 S2 : du 03/11 au 21/11/25 S3 : du 04/11 au 17/11/25 S6 : du 22/11 au 02/02/26

**Vous êtes parents ou débutants et vous désirez accompagner une équipe,
Venez-vous inscrire à ce module**

	> 1 session de 15 heures	> 4 heures en présentiel	> 2 heures de mise en situation	> 5 heures	> 4 heures à distance
 <u>Accompagnateur d'Equipe (ACE)</u>	Du 08/11-13/12/25 au 31/01/26 S'inscrire avant le 06/12/25	S3 : le 04/01/2026 de 13h30 à 17h30 par secteur	S2 : du 09/11 au 11/01/26 FDME à déposer sur Campus	S1: 13/12/25 de 9h30 à 12h <small>s/ff</small> S5: 17/01/26 de 9h30 à 12h	S4 : du 05/01/25 au 31/01/26 TAD à déposer sur Campus

**Vous êtes dirigeant(e)s, venez-vous inscrire à ces modules ou
juste à certaines thématiques**

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES

SAISON 2025/2026

<u>Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif (EGPA)</u>	> 1 session de 20 heures Du 15/09 au 30/04/26	> 10 heures en présentiel		> 6 heures en visioconférence	> 4 heures à distance
Gérer les tâches administratives de l'organisation du club (GTA)				> 2 heures 30 Le 15/09/25 de 19h00 à 21h30	
Les responsabilités d'un dirigeant associatif (REDA)				> 1 heure et 30 Le 17/11/25 de 19h00 à 20h30	
L'environnement du club et les acteurs associés (ECA)		> 2 heures Le 06/12/25 à de 09H à 11h			
Politiques publiques et demandes de subventions (PPDS)				> 2 heures Le 30/03/26 de 19h à 21h	
Développer des actions citoyennes au sein du club (DAC)		> 1 heure 30 Le 06/12/25 de 11h à 12h30			
Elaborer le projet associatif du club (EPAC)		> 2 heures 30 minutes Le 21/03/26 à de 09h30 à 12h			
Recruter et mobiliser des bénévoles (RMB)		> 1 heure 30 Le 21/03/26 de 15h30 à 17h00			
Gestion comptable et financière de son club (GECF)		> 2 heures et 30 minutes Le 21/03/26 de 13h à 15h30			
<u>Valoriser et promouvoir les activités (VPA)</u>	> 1 session de 15 heures Du 19/10 au 30/04/26	> 5 heures en présentiel		> 5 heures en visioconférence	> 5 heures à distance
Diversifier les offres de pratiques de son club (DOP)				> 2 heures 30 Le 06/10/25 de 19h00 à 21h30	
Les outils numériques et digitaux au service de la gestion du club ; applications fédérales et réseaux sociaux (OND)		> 2 heures 30 Le 07/02/26 de 15h00 à 17h00		> 2 heures 30 Le 29/09/25 de 19h00 à 21h30	
Développer de nouveaux partenaires pour son club ; sponsoring et mécénat (DNPC)		> 2 heures 30 Le 07/02/26 de 09h30 à 12h00			
Conduire et animer une réunion (CAR)		> 2 heures 30 Le 07/02/26 de 13h00 à 15h00			

Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchrone	Volume horaire en Distanciel Asynchrone

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES SAISON 2025/2026

 <u>Animateur Babyhand</u>	>1 session de 30 heures Du 27 septembre 2025 au 10 janvier 2026 Date limite d'inscription, une semaine avant la 1 ^{re} date.	> 26 heures en présentiel S1: 27/09/2025 de 9h à 17h S2: 08/11/2025 de 9h à 17h S3: 06/12/2025 de 9h à 17h S4: 10/01/2026 de 10h à 15h			> 4 heures en distanciel asynchrone S5 : du 27 septembre 2025 au 10 janvier 2026
 <u>Animateur Ecole de Hand</u>	>1 session de 30 heures Du 18 octobre 2025 au 24 janvier 2026. Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{re} date.	> 25 heures en présentiel S1: 18/10/2025 de 9h à 17h S2: 16/11/2025 de 9h à 17h S3: 14/12/2025 de 9h à 17h S4: 24/01/2026 de 9h à 13h			> 5 heures en distanciel asynchrone S5 : Du 18/10/2025 au 24/01/2026
 <u>Animateur Hand à 4</u>	>1 session de 20 heures Du 16/11/2025 au 11/01/2026 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{re} date	> 18 heures en présentiel S1: 16/11/2025 de 9h à 17h S2: 14/12/2025 de 9h à 17h S3: 11/01/2026 de 9h à 13h			> 2 heures en distanciel asynchrone S4 : du 16/11/2025 au 11/01/2026
 <u>Animateur Handfit</u>	>1 session de 30 heures Du 30//11/2025 au 15/03/2026 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{re} date.	> 26 heures en présentiel S1: 30/11/2025 de 9h à 17h S2: 18/01/2025 de 9h à 17h S3: 08/02/2026 de 9h à 17h S4: 15/03/2026 de 10h à 16h			> 4 heures en distanciel asynchrone S5 : du 30/11/2025 au 15/03/2026
 <u>Animateur HandEnsemble</u>	>1 session de 30 heures Du 12/10/2025 au 28/03/2026 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{re} date	> 26 heures en présentiel S1: 12/10/2025 de 9h à 17h S2: 01/02/2026 de 10h à 15h S3: 08/03/2026 de 9h à 17h S4: 28/03/2026 de 9h à 17h			> 4 heures en distanciel asynchrone S5 : du 12/10/2025 au 28/03/2026
 <u>Animateur Beach Handball</u>	>1 session de 35 heures Du 1/03/26 au 31/07/26 Date limite d'inscription une semaine avant la 1 ^{re} date.	> 28 heures en présentiel S2: 11/04/26 de 9h à 17h S3: 12/04/26 de 9h à 17h S5: 17/05/26 de 9h à 17h S7: 27/06/26 de 9h à 17h		>1 heures en distanciel synchrone S6: 17/06/26	> 6 heures en distanciel asynchrone S1 : du 1/03/26 au 10/04/26 S4 : du 13/04/26 au 16/05/26 S8 : du 27/06/26 au 31/07/26

Module ou thématique dans le module	Date limite d'inscription et prérequis	Volume horaire en Présentiel	Volume horaire Expérientiel	Volume horaire en Distanciel Synchrone	Volume horaire en Distanciel Asynchrone
-------------------------------------	--	------------------------------	-----------------------------	--	---

GUIDE DES FORMATIONS -AGENDA DES FORMATIONS MODULAIRES

SAISON 2025/2026

	>1 session	> 21 heures en présentiel + suivi en club 3 heures			> 4 heures en distanciel asynchrone
 <u>Débuter dans l'entraînement</u> (par secteur)	Du 18/10/2025 au 30/04/2026 Date limite d'inscription au 11/10/2025	S1: 18/10/25 de 9h à 12h30 S2: 15/11/25 de 9h à 12h30 S3: 06/12/25 de 9h à 12h30 S4: 10/01/26 de 9h à 12h30 S5: 07/02/26 de 9h à 12h30 S6: 04/04/26 de 9h à 12h30	ATTENTION, ce module est obligatoire si vous ne répondez pas au prérequis pour s'inscrire sur l'Entraîneur Territorial Jeunes	L'équipe ITFE envisage une session 2 courant mai/juin 2026	Du 18/10/2025 au 30/04/2026
 <u>Débuter dans l'entraînement</u> 25 heures + <u>Entraîneur Territorial Jeunes</u> (Obligation de banc niveau Excellence régional jeunes) 70 heures Total : 95 heures	>1 session de 25 heures Du 11/10/25 au 20/11/25 Date limite d'inscription au 30/09/25	> 21 heures en présentiel S1: 11/10/25 de 9h à 17h S2: 12/10/25 de 9h à 17h S3: 02/11/25 de 9h à 17h		Ce pack permet l'enchaînement des 2 modules sur la même saison sportive	Du 11/10/25 au 20/11/25
	>1 session de 70 heures Du 29/11/25 au 30/04/26 Date limite d'inscription au 30/09/25	> 56 heures en présentiel S1: 29/11/25 de 9h à 17h S2: 30/11/25 de 9h à 17h S3: 03/01/26 de 9h à 17h S4: 04/01/26 de 9h à 17h S5: 24/01/26 de 9h à 17h S6: 25/01/26 de 9h à 17h S7: 28/02/26 de 9h à 17h S8: 01/03/26 de 9h à 17h		Ce pack permet l'enchaînement des 2 modules sur la même saison sportive Prérequis : Avoir 3 ans d'expérience d'animation, ou, être titulaire du module « Débuter dans l'entraînement »	Du 29 novembre 2025 au 30 avril 2026
 <u>Entraîneur Territorial Adultes</u> 60 heures	>1 session de 60 heures Du 15/11/25 au 30/04/26 Date limite d'inscription au 01/11/25	> 49 heures en présentiel S1: 15/11/25 de 9h à 17h S2: 06/12/25 de 9h à 17h S3: 10/01/26 de 9h à 17h S4: 11/01/26 de 9h à 17h S5: 07/02/26 de 9h à 17h S6: 04/04/26 de 9h à 17h S7: 05/04/26 de 9h à 17h			> 11 heures en distanciel asynchrone
 <u>Animer des séquences pour les gardiens de but</u>	>1 session	> 7 heures en présentiel			> 3 heures
	En cours	Non défini			Non défini

Certains lieux de formation ne seront définis qu'après les inscriptions en fonction de la localisation des stagiaires et des possibilités des sites d'accueil.

* : Les livrables représentent 5 à 15% du volume de formation, Ils sont en lien avec les compétences visées par le référentiel du/des modules concerné(s).

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

LA FORMATION CONTINUE

Extraits du Règlement Général du Titre à Finalité Professionnel

Document à consulter sur le site de la FFHB

Pour devenir **professionnel** des pratiques Handball et enseigner contre rémunération il faut obtenir le « parchemin » d'éducateur de Handball, remis par l'Institut Fédérale de Formation et de l'Emploi de la FFHB. Le « parchemin » permet de pouvoir demander une carte professionnelle incontournable à l'exercice de ses fonctions, contre rémunération. La typologie et l'appellation des emplois liées à ce métier sont, à ce jour, multiples :

**AGENT DE DÉVELOPPEMENT SPORTIF - ANIMATEUR DÉVELOPPEUR - EDUCATEUR ENTRAINEUR – ENTRAINEUR
ANIMATEUR SOCIO-SPORTIF - ANIMATEUR EDUCATEUR**

Le métier d'**EDUCATEUR DE HANDBALL** répond à 3 besoins principaux, actuels et émergents liés à l'environnement et aux structures dans lequel il est amené à agir :

- Développer et animer les « offres de pratiques » dans et en dehors de la structure
- Encadrer et animer la pratique sportive dite traditionnelle et compétitive dans la structure
- Promouvoir les activités et les services de la structure

Pour y répondre, l'**EDUCATEUR DE HANDBALL**, est amené à développer des activités dans différents domaines :

- La participation à la vie associative de la structure de handball
- Le développement et l'initiation des offres de pratiques du Handball à visée socio-éducative et sociale
- L'animation de séances d'entraînement d'une équipe en compétition jusqu'au plus haut niveau régional

Le titre à finalité professionnelle de niveau 4, par arrêté du 19 mai 2024 et publié au Journal officiel du 19 mai 2024 sous le numéro RNCP 38917, est mis en place par la ligue de Normandie de Handball, sous habilitation de la FF Handball.

Les voies d'accès en vue de l'obtention du TFP4

L'**IFFE** est en mesure de proposer 3 voies d'accès en vue de l'obtention du TFP « Educateur de Handball » :

- la voie de la formation,
- la voie de la VAE,
- la voie des équivalences.

Pour en savoir plus sur les conditions d'accès à ces différents dispositifs, rendez-vous sur le REGLEMENT GENERAL du TFP4.

Les conditions d'inscription à la certification finale

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition du (des) jury(s)
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Nombre de personnes composant le jury : 7 Cf composition du jury plénier au point 2.3.1 du présent règlement
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
En candidature libre (Hors parcours)		X	
Par la VAE	X		Idem
Enregistré au cadre Néo Calédonien	X		
Accessible en Polynésie Française		X	

Le TFP Educateur de Handball, via la voie de la formation :

Le temps en centre de formation doit se dérouler au sein d'un organisme de formation partenaire habilité par la FFHANDBALL (en présentiel ou à distance).

- Le TFP Éducateur de Handball via l'apprentissage :

La formation se déroule sur le territoire de l'ITFE et/ou d'une ligue partenaire, selon un contenu de formation indivisible, constitué de l'intégralité des blocs de compétences.

Le parcours en apprentissage du TFP Educateur de Handball de référence, identifié auprès de France Compétences et de l'OPCO de branche, doit respecter les 25% d'heures minimum en formation par rapport à la durée du contrat et une durée de 12 mois minimum.

Des ajustements pourront être faits en fonction du ruban pédagogique proposé par l'ITFE et après validation de l'IFFE, en lien avec le parcours individualisé et contractualisé avec chaque stagiaire (allègements, dispenses...).

- Le TFP Éducateur de Handball via le contrat de professionnalisation :

La formation se déroule sur le territoire de l'ITFE et/ou d'une ligue partenaire, selon un contenu de formation indivisible, constitué de l'intégralité des blocs de compétences d'une ou des deux options.

Les temps de formation ont une durée comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat de professionnalisation à durée déterminée ou de la période d'action de professionnalisation du contrat à durée indéterminée ; cette durée ne peut pas être inférieure à 150 heures. Un accord de branche peut toutefois porter cette durée au-delà de 25 %, soit pour certains publics, soit pour certaines qualifications.

- Le TFP Educateur de Handball pour les SHN Handball (personnes bénéficiant de dispense)

Les sportifs inscrits ou ayant été inscrits au moins 2 saisons sur une liste ministérielle de haut niveau (Relève, Elite ou Reconversion) bénéficient :

- D'une dispense des tests de sélection

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

• D'une adaptation singulière, validée par le DTN ou son représentant, du parcours de formation et de la mise en situation professionnelle.

- Date limite d'inscription avant le 10 juillet 2025 (pour ces 3 statuts Adaptation possible selon le profil)
- Formation du 25 août 2025 au 24 octobre 2026

Le TFP Educateur de Handball via la voie des équivalences

L'objectif est de faciliter les mobilités professionnelles des actifs par un accès simplifié et modularisé aux parcours de qualification.

Les personnes disposant déjà d'un ou plusieurs blocs de compétences acquis par équivalence(s), pourront faire valoir ces derniers en vue de l'obtention de la certification finale.

Les personnes bénéficiant d'équivalences, doivent les justifier au moment de leur inscription en formation, (fournir une copie des diplômes concernés) permettant ainsi de le/les faire figurer dans leur parcours individualisé de formation et bénéficier d'allègement.

Le TFP Educateur de Handball via la voie de la VAE

Ce dispositif permet pour un candidat l'obtention de tout ou partie d'un Titre à Finalité Professionnelle sur la base de son expérience en lien avec les compétences visées du diplôme.

Conformément à l'article L.335-5 du code de l'éducation « Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction élective locale en rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du code du travail ».

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, peut réaliser une demande de VAE, sous réserve d'avoir 18 ans et d'être licencié à la FFHandball.

Cette demande se réalise en deux étapes, la recevabilité du dossier et la demande des acquis de l'expérience.

Les contenus de la formation continue

Bloc de Compétences 1

- Gestion d'un groupe de pratiquants en sécurité, lors de rencontres sportives de la FF Handball (plateaux, tournois, championnats), sur les aspects, administratif, règlementaire et pédagogique
- Conseil auprès des officiels (Juge arbitre jeune, Secrétaire de table, Chronométreur) lors de rencontres sportives de la FF Handball (plateaux, tournois, championnats)

Bloc de Compétences 2

- Participation avec les différents acteurs de la structure, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets contribuant au développement d'une structure de la FF Handball
- Gestion administrative et contribution à la vie associative et citoyenne d'une structure de la FF Handball
- Communication et promotion des activités et des services d'une structure de la FF Handball, en interne et en externe.

Bloc de Compétences 3

- Elaboration de cycles de séances et de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, adaptés au public visé, en lien avec le(s) projet(s) d'une structure de la FF Handball
- Mise en œuvre de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*
- Evaluation de cycles de séances et de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball

* : On entend par « Pratiques Handball » :

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».
- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

LE TITRE A FINALITÉ PROFESSIONNELLE « EDUCATEUR DE HANDBALL »

Exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF)

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 16 ans révolus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs),
- être licencié à la FFHANDBALL tout au long de sa formation,
- être titulaire du PSC ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou un diplôme équivalent.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Constitution du dossier de candidature

Pour constituer son dossier de candidature, le candidat doit fournir les pièces suivantes à l'Organisme de Formation :

- a. L'inscription via la plateforme avec un « dossier de candidature » complet
- b. La copie de la licence FFHANDBALL de la saison en cours
- c. 1 photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité)
- d. 1 photographie d'identité (nom et prénom au verso)
- e. La copie des diplômes requis pour l'entrée en formation (PSC, AFPS) ou tout autre diplôme que le candidat jugera utile de présenter
- f. L'attestation d'honorabilité (article L212-9 du code du sport)
- g. Pour les ressortissants étrangers, la copie d'un titre de séjour en cours de validité et, le cas échéant, d'un titre de séjour les autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où ils seraient salariés
- h. Le règlement de la formation :
 - 1 ou plusieurs règlements des frais pédagogiques et de certification (dont le(s) montant(s) est (sont) fixé(s) dans le guide financier de la FFHANDBALL), selon les modalités précisées dans les conditions générales de vente de l'Organisme de Formation et de la formation concernée communiquées avec le dossier de candidature.
 - Les attestations de financement de tout organisme « tiers financeur » de la formation professionnelle (OPCO, Pôle Emploi, Conseil Régional...)
Non contre-indication médicale :
 - Pour les licenciés « joueur », la copie de la licence
 - Pour les licenciés « dirigeant » fourniture d'un 1 certificat médical portant ladite mention et datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier de candidature à l'entrée en formation

j. Responsabilité civile :

- L'Organisme de Formation déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et représentée en France une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et découlant de ses activités et de celles de ses préposés.
- Pendant la durée de la formation, le stagiaire doit être assuré en responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, par conséquent il convient de joindre la copie de la licence FFHANDBALL de la saison en cours.

k. Accidents corporels : il est recommandé aux stagiaires, notamment pour les formations nécessitant une pratique sportive, de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux), pendant le temps de la formation.

L'entrée en formation

Elle est conditionnée par la réussite aux tests de sélection comprenant :

- Un écrit (45 minutes maximum) portant sur une problématique handball permettant d'apprécier les capacités d'expression écrite ainsi que la capacité à organiser ses idées. Le candidat devra s'appuyer sur son expérience personnelle d'animation et de pratique. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un QCM (25 minutes maximum) de 50 questions portant sur les aspects propres à l'activité handball : Réglementation/Sécurité – Activités du Handball – Organisation fédérale – Métier d'éducateur de handball. Cette épreuve est notée sur 10 points.
- Un entretien (20 minutes maximum) avec le jury d'épreuves, à partir de l'écrit rédigé par le candidat, de son QCM, portant sur son expérience personnelle d'animation et de pratique, permettant d'apprécier ses motivations, ses aptitudes à suivre l'ensemble de la formation, ainsi que ses capacités d'expression orale. Cette épreuve est notée sur 20 points.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

L'épreuve totale des tests de sélection est notée sur 40 points. Seuls les candidats ayant obtenu la moyenne de 20/40 pourront être admis en formation, sous réserve du nombre de places disponibles.

A l'issue de la session de tests de sélection, l'Organisme de Formation établit 2 listes :

- une liste principale précisant les stagiaires admis à participer à la formation
- une liste complémentaire précisant les stagiaires susceptibles d'être admis en formation en cas de désistement (ou autre cas de figure) avant le début de la formation.

Le Stagiaire

Le stagiaire s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et textes relatifs à l'organisation de la formation prévue et notamment le présent règlement ainsi que le règlement intérieur de l'Organisme de Formation habilité.

FORMATION CONTINUE TFP4

Organisation Apprentissage

Pour qui ?

INSTITUT
FORMATION
EMPLOI
LIGUE
NORMANDIE

L'apprenti(e) bénéficie :



- > d'un salaire
- > du même nombre de jours de congés payés que les autres salariés
- > d'un congé exceptionnel de 5 jours ouvrables pour préparer son examen, dans le mois qui le précède avec maintien du salaire.
- > de l'acquisition des droits de formation dans le cadre du CPF
- des dispositions du code du travail et de la convention collective dont dépend l'employeur (CCNS pour le sport).
- > d'un premier équipement (jusqu'à 500€ prix catalogue du CFA)
- > d'une carte étudiant (26 ans max)
- > d'une aide au permis de conduire (500€ versé par le CFA)
- > d'aides sociales au logement et à la mobilité professionnelle.



Pour les absences, l'apprenti est soumis aux règles habituellement applicables dans l'entreprise (délai de prévenance, justificatifs, retenue sur salaire dans le cas échéant).

Le Tuteur

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

L'ITFE, sur la base des séquences « tests de sélection », « positionnement » ou autre temps d'entretien, identifie avec chaque stagiaire les besoins d'accompagnement personnalisé. Il est demandé au stagiaire de proposer un tuteur, choisi par le stagiaire et validé ensuite par l'ITFE. A défaut, l'ITFE proposera une liste de tuteurs potentiels aux stagiaires.

L'ITFE vérifiera que le tuteur proposé soit titulaire à minima d'une certification professionnelle dans le champ du handball de niveau 4 justifiant d'une expérience professionnelle d'encadrement sportif en handball d'une année minimum à compter de l'obtention du parchemin. Le tuteur ne peut pas être évaluateur du stagiaire qu'il a accompagné.

Dans le cadre d'un parcours de formation par la voie de l'Apprentissage, l'appellation "Maître d'Apprentissage" sera utilisée pour désigner le tuteur. Il est ainsi contraint aux mêmes exigences de qualification en plus du respect du cadre réglementaire de l'apprentissage.

Le tuteur doit être titulaire à minima d'une qualification dans le champ de l'activité visée du niveau de la certification évaluée, plus une année d'expérience professionnelle (après l'obtention du 1er diplôme professionnel) dans une structure affiliée à la FFHandball. Dans le cas contraire, une expérience professionnelle d'encadrement de cinq années dans le champ de la qualification visée est exigée. Il doit être validé par le coordonnateur de la formation à la suite de la proposition du stagiaire et de sa structure d'alternance.

Son rôle :

Le tuteur a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'alternance.

Pivot de la pédagogie de l'alternance, son accompagnement a un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- Il facilite l'accueil, l'intégration et l'action du stagiaire dans la structure d'alternance.
- Il définit et organise avec l'apprenant les modalités de l'accompagnement pédagogique.
- Il met en œuvre avec le stagiaire les modalités d'acquisition des compétences.
- Il évalue les transformations de l'apprenant.
- Il contribue, avec l'équipe de formation, au suivi de l'apprenant.

Par ailleurs, le tuteur est également tenu d'effectuer à minima 2 « suivis de tutorat » pour le bloc de compétences suivant :

- BC 3 : Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés

Ceux-ci font l'objet d'un compte-rendu écrit, signé du tuteur et du stagiaire, transmis par l'ITFE au jury plénier au moment de la certification finale du TFP Educateur de Handball.

Pour rappel, le tuteur ne peut pas participer à l'évaluation certificative d'un stagiaire qu'il a tutoré, toutes épreuves confondues. Il peut en revanche, si ses compétences le permettent, être sollicité par l'ITFE pour participer à des jurys d'épreuves concernant d'autres stagiaires.

Le principe de la formation continue en alternance

Chaque stagiaire doit assurer trois temps :

1. Le temps en présentiel en centre de formation
2. Le temps en formation distanciel sur Campus en rendant des travaux à distance (TAD)
3. Le temps de formation en structure nommé Mises en Situations Professionnelles dont vous trouverez sur TEAMS deux outils de suivi, « suivi tutorial » et « suivi en structure ».

La structure et le tuteur sont garants de ces suivis qui sont indispensables pour la certification finale.

Institut Territorial de Formation et de l'Emploi – Ligue de Normandie de Handball

N° déclaration DIRECCTE : 2376 04883 76 attribué le 13/07/2012 – N° SIRET : 30970725500043

980 Avenue du Général de Gaulle - 76350 OISSEL / 5900000.formation@ffhandball.net

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

1. Le temps en présentiel en centre de formation

Sous réserve d'adaptation de certains lieux pour l'organisation de séquences pédagogiques, les journées ont lieu majoritairement à Colombelles, au gymnase Hidalgo où nous bénéficions d'une salle de pratique et de réunion.

CENTRE DE FORMATION GYMNASE HIDALGO COLOMBELLES



ADRESSE

GYMNASE HIDALGO
8 RUE DU STADE
14 460 COLOMBELLES



Les formations se déroulent dans cet espace où l'espace de pratique et de réunion nous offre une qualité pédagogique très appréciée.

HEBERGEMENT

Pas d'hébergement sur place, voici une liste de sites d'hébergement si besoin :

- Hôtel Campanile Mondeville - 13 rue de Bruxelles - 14 120 Mondeville
02.31.34.02.04
- Hôtel Libera Colombelles - 42 rue Nelson Mandela - 14 460 Colombelles
02.31.72.72.78

RESTAURATION

Il est possible de se restaurer sur place, micro-ondes, réfrigérateur, vaisselle à disposition.

- Centres commerciaux à 1 kilomètre
- Restauration rapide dans la galerie des centres commerciaux (10 minutes à pied, 5 minutes en vélo et 2 minutes à voitures)



Accessibilité aux salles de formation et adaptation de nos moyens pédagogiques et techniques. Renseignements auprès de Lucie Castel – 5914000@ffhandball.net

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

ADRESSE

MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS

5 Rue Guyon de Guercheville,
14200
HEROUVILLE-SAINT-CLAIR



Les formations peuvent se dérouler ici car les espaces de réunion nous offrent un confort pédagogique très apprécié.

HEBERGEMENT

Pas d'hébergement sur place, voici une liste de sites d'hébergement si besoin :

- Hôtel Kyriad Caen Nord – Impasse des ormes – 14200 Hérouville Saint Clair
- Hôtel Libera Colombelles – 42 rue Nelson Mandela – 14 460 Colombelles 02.31.72.72.78

RESTAURATION

Il est possible de se restaurer sur place, microondes, réfrigérateur, vaisselle à disposition.

- Centre commercial à 1 kilomètre
- [Pizzeria Cesano](#) à 500 mètres



- Un espace accueil
- Un club house et une salle de pause
- Des bureaux fermés dédiés aux utilisateurs permanents
- Des bureaux partagés
- Un espace deco-working
- Des salles de réunion
- Une grande salle polyvalente pour les événements



Accessibilité aux salles de formation et adaptation de nos moyens pédagogiques et techniques. Renseignements auprès de Lucie Castel – 5914000@ffhandball.net

2. Le temps en distanciel sur CAMPUS

La plateforme « CAMPUS » est principalement l'outil utilisé pour la réalisation des productions en distanciel asynchrone. Elle permet à la fois, le suivi et l'évaluation des stagiaires, mais aussi de déposer des contenus et ressources pédagogiques.

3. Le temps de formation en structure

Le club ou la structure de handball, validé au préalable par le responsable pédagogique de l'organisme de formation où se déroule le stage de mise en situation professionnelle, doit être affilié à une association membre de la FFHandball, de l'IHF.

L'Organisme de Formation collabore, pour la mise en situation professionnelle des candidats, avec l'ensemble des clubs ou structures de handball affiliés à une association membre la FFHandball, de l'IHF

Pour les candidats à la formation exerçant à l'étranger, le temps en entreprise (en alternance) peut se dérouler au sein de leur structure employeuse à l'étranger (structure devant être affiliée à une fédération nationale membre de l'EHF – fédération européenne de handball – ou d'une fédération continentale membre de l'IHF) ou au sein d'une structure d'accueil affiliée à la FFHANDBALL conventionnée avec la structure employeuse notamment vis-à-vis des temps de mises en situation professionnelle identifiées et évaluées.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

La mise en situation professionnelle

L'alternance est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les temps de formation en centre, de l'entrée en formation à la certification.

L'encadrement des activités et des interventions pédagogiques s'effectue dans un/des club(s) ou une/des structure(s) validé(es) au préalable par le responsable pédagogique de l'ITFE, sous la responsabilité du président du club ou de la structure.

Si le club ou la structure ne se situent pas en France (métropolitaine ou DOM-TOM), les propositions doivent être obligatoirement soumises au Directeur Technique National qui valide les conditions de réalisation de la MSP.

Ce stage est réalisé sous l'autorité d'un tuteur qui accompagne le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière.

Ce dernier sera tenu de réaliser 4 suivis de tutorat minimum, dans la ou les structures d'alternance du candidat (cf détail point 5.3.2).

En cas de difficulté à effectuer le volume horaire total de mise en situation professionnelle, le stagiaire devra informer le coordonnateur pédagogique afin qu'ils trouvent ensemble des solutions.

Le livret d'alternance

Le livret d'alternance permet de formaliser et détailler les activités et heures effectuées par le stagiaire dans le cadre de sa MSP, en structure.

Il est fourni par l'ITFE et suit le stagiaire durant l'intégralité de sa formation. Il est partagé entre les différents acteurs de l'alternance du stagiaire et l'équipe pédagogique de la formation.

Le président du club de handball ou de la structure validée par le coordonnateur pédagogique, y atteste le nombre d'heures suivies par « l'Éducateur de Handball » en formation durant le stage pratique de mise en situation professionnelle.

Le tuteur aura également l'obligation de joindre les suivis effectués (cf point 5.3.2)

La présentation du livret d'alternance renseigné des volumes de formation suivis en structure, et signée par l'employeur, le tuteur, le candidat, est obligatoire pour la présentation à la certification finale du diplôme.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Période globale de la formation : du 25/08/2025 au 24/10/2026 14 mois (sous réserve du positionnement)	PARCOURS 1 CLASSIQUE 350 à 450 heures	PARCOURS 2 APPRENTISSAGE 402h min en 12 mois	PARCOURS 3 APPRENTISSAGE 402h min en 12 mois	PARCOURS 4 APPRENTISSAGE 469h min en 14 mois
Positionnement le 19/09/24 de 7 heures	✓	✓	✓	✓
Handball à 7 + 2 offres de pratique	✓	X	X	X
Handball à 7 + 3 offres de pratique	X	✓	X	X
Offres de pratiques + Public Jeune Hand à 7	✓	X	✓	X
Handball à 7 + Offres de pratique	✓	X	X	✓
Modules complémentaires obligatoires	NON	+ 30 h	+ 30 H	+ 30 h
MSP BC1	Minimum 60 h	Minimum 60 h	Minimum 60 h	Minimum 60 h
MSP BC2				
MSP BC3	Minimum 150 h	Minimum 170 h	Minimum 200 h	Minimum 230 h
TOTAL des Mises en Situations Professionnelles en structure	210 h + 120 h à répartir pour 330 h	230 h + 120h à répartir pour 350 h	260 h + 90 h à répartir pour 350 h	290 h + 120h à répartir pour 402 h
<p>Selon le parcours choisi, le stagiaire passera ses épreuves de certification sur le Handball à 7 ou les Offres de pratique, mais pas les deux. Les modules complémentaires sont « les outils bureautiques » (10h) et « le devenir professionnel » (20h).</p>				

Prérequis à la certification finale

Le candidat doit au moment de la certification finale :

- Être inscrit en formation,
- Être âgé de 16 ans révolus,
- Posséder le brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC) ou de l'AFPS ou d'un diplôme équivalent,
- Présenter son livret de formation dument renseigné,
- Avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation pédagogique,
- Justifier des conditions de son alternance, sauf dans le cas des options 1 et 2.

Résultats

Un candidat ayant satisfait à l'ensemble des conditions d'accès à la certification finale obtient le titre **d'Educateur de Handball**. Un candidat qui n'aurait pas validé l'ensemble des blocs de compétences conserve la validité des blocs obtenus dans le cadre de sa formation à vie.

Un candidat ayant échoué à une partie ou à la totalité de la certification peut s'inscrire à une nouvelle session en vue de l'obtention de l'Educateur de handball, tant que son livret de formation est ouvert. Lors du positionnement, un nouveau parcours de formation lui sera proposé.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Délivrance du diplôme

Le Diplôme d'Éducateur de Handball est délivré par la Fédération Française de Handball matérialisé par un parchemin précisant la ou les mentions obtenues. Si le candidat ne valide pas l'ensemble des blocs de compétences du diplôme, l'Organisme de Formation lui remettra le ou les Certificats Fédéraux de Handball correspondant aux blocs de compétences certifiés.

Epreuves de certification

Epreuve 1 : Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs

Pré requis à l'épreuve :

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve :

- Les éléments justifiant sa participation lors de rencontres sportives de la FFHandball (plateaux, tournois, championnats), via la Feuille De Match Electronique et un document présentant un compte rendu d'expérience relatant sa participation et décrivant son rôle, en tant que :
- Comme Officiel Responsable d'équipe, sur au moins 2 rencontres
- Comme secrétaire et chronométreur, sur au moins 2 rencontres (1 comme secrétaire et 1 comme chronométreur)
- Comme Juge Accompagnateur Ecole d'Arbitrage, sur au moins 2 rencontres

Ces documents sont supports à l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences

Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante :

- une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de **10 minutes maximum**
- un échange avec les évaluateurs de **30 minutes maximum** portant également sur ses actions dans l'accompagnement d'un groupe de pratiquants en sécurité et la prévention des violences, pendant et autour de la pratique

Conditions de réussite de l'épreuve :

En cas de non-transmission des documents prérequis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences ainsi que le(s) critère(s) d'évaluation portant sur les éléments de sécurité (spécifié(s) en rouge et gras dans la grille d'évaluation)

En cas de non-validation du(des critère(s) de sécurité, l'épreuve entière sera alors non validée.

Epreuve 2 : Production d'un document écrit et participation à un entretien avec deux évaluateurs

Pré requis à l'épreuve :

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve :

- un document décrivant la mise en œuvre d'une action en lien avec le projet de la structure FFHandball d'alternance pédagogique.

Ce document fera particulièrement apparaître les éléments de la démarche de projet, le rôle direct du candidat dans la conduite de l'action, les éléments de communication et le bilan de l'action du projet

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante :

- une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de 10 minutes maximum
- un échange avec les évaluateurs de 30 minutes maximum

Conditions de réussite de l'épreuve :

En cas de non-transmission du document prérequis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

Epreuves 3 : 2 modalités constituent l'évaluation de ce bloc de compétences.

Modalité 3A : Production de deux documents écrits et participation à un entretien avec deux évaluateurs

Pré requis à l'épreuve :

Le candidat transmet à l'ITFE au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve :

- deux documents présentant deux cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage (au moins 2 visées de pratiques différentes sur les 3) des pratiques Handball*, composé de 6 séances, qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, pour des publics, pratiques, au choix parmi :

- « Handball à 7 », publics « Jeunes » (U11 à U18) ET « Adultes »

OU

- « Offres de pratiques », (BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball), 2 pratiques différentes au choix dont au moins une sur le sport-santé (Handfit) ou sport-handicap (Handensemble)

Ces documents seront support à l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences

Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :

Le jour de l'épreuve, le candidat participe à un entretien avec 2 évaluateurs qui se déroule de la façon suivante :

- une présentation orale à partir d'un support de son choix d'une durée de 10 minutes maximum

Cette présentation s'effectuera sur le cycle de séances tel que décrit ci-dessous et s'appuiera pour une partie, d'un support vidéo (compétence d'évaluation) :

- public « Adultes » pour la pratique « Handball à 7 »
OU
- une pratique parmi les 2 choisies, pour les « Offres de pratiques »

- un échange avec les évaluateurs de 30 minutes maximum

Conditions de réussite de l'épreuve :

En cas de non-transmission des documents prérequis dans le délai imparti, le candidat ne pourra se présenter à l'épreuve d'évaluation.

Le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences.

Modalité 3B : Mise en situation pédagogique dans la structure d'alternance** du candidat.

*** peuvent également être autorisées les structures conventionnées avec la structure FFHandball dans la cadre de ses activités (milieu scolaire, médico-social, entrepreneurial...)*

Déroulement de l'épreuve (initiale et rattrapage) :

Le jour de l'épreuve, le candidat effectue une mise en situation pédagogique, dans sa structure d'alternance, auprès d'un public support composé de 8 pratiquants minimum

Cette mise en situation s'effectue à partir d'une séance du cycle de séances :

- du public « Jeunes » (U11 à U18) pour la pratique « Handball à 7 »
OU
- de la pratique différente de l'épreuve 3A, parmi les 2 choisies, pour les « Offres de pratiques »

Elle se déroule de la façon suivante :

- L'animation d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, d'une durée comprise entre 45 et 60 minutes maximum
- Un échange avec les évaluateurs à l'issue de la séance, de 30 minutes maximum

Conditions de réussite de l'épreuve :

Pour être proposé à la validation de l'épreuve, le candidat devra avoir acquis l'ensemble des compétences ainsi que le(s) critère(s) d'évaluation portant sur les éléments de sécurité (spécifié(s) en rouge et gras dans la grille d'évaluation)

En cas de non-validation du/des critère(s) de sécurité, l'épreuve entière sera alors non validée

La réussite aux deux modalités est nécessaire pour la validation du bloc de compétences.

En cas d'échec à l'épreuve initiale d'une des 2 modalités du bloc (3A ou 3B), le candidat gardera le bénéfice de celle validée lors de l'épreuve de rattrapage.

En cas d'échec lors de l'épreuve de rattrapage et donc de non-validation du bloc de compétences, il devra repasser les deux modalités lors d'une nouvelle session de formation.

*On entend par « Pratiques Handball » :

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».
- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Règlements des épreuves d'évaluation (initiale et rattrapage)

Le règlement des épreuves écrites, orales et pratiques, précisées ci-dessous, est rappelé aux candidats avant le début de celles-ci :

- les participants aux épreuves sont invités à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne participant à l'organisation de ces épreuves et sont tenus à une obligation de discrétion,
- le candidat doit se présenter dans une tenue correcte lors des épreuves écrites et orales et une tenue adaptée lors des épreuves pratiques,
- la copie d'examen ne doit comporter aucun signe distinctif, l'anonymat des copies doit être garanti,
- toute communication entre les candidats est interdite lors des épreuves écrites,
- aucun document n'est autorisé en dehors de ceux distribués aux candidats sur le lieu de l'épreuve,
- l'usage du téléphone, d'un quelconque matériel de communication ou d'instruments électroniques est formellement prohibé, sauf autorisation d'un membre du jury
- un candidat se présentant en retard n'est pas autorisé à prendre part à l'épreuve, sauf autorisation d'un membre du jury,
- le délai de dépôt des productions écrites (projets, cycles de séances d'initiation, d'apprentissage...) ou vidéos avant les épreuves certificatives doit être rigoureusement respecté, sans quoi le candidat ne pourra répondre aux exigences de l'épreuve initiale et sera directement convoqué à l'épreuve de rattrapage
- toute sortie de la salle d'un candidat lors d'une épreuve écrite est définitive sauf autorisation d'un membre du jury et sous la surveillance d'un membre du jury.

Tout candidat dérogeant à ces règles et notamment qui communiquera pendant l'examen avec un autre candidat, ou qui tentera par tout moyen d'obtenir des renseignements utiles aux réponses à donner, sera exclu de l'examen par le jury et fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

Organisation des épreuves d'évaluation à distance

Dès lors que les conditions logistiques, matérielles et humaines le permettent, l'ITFE peut choisir d'organiser, à distance, les épreuves de certification relevant uniquement d'un entretien.

Pour le TFP Educateur de Handball, les épreuves de certification concernées sont :

- Epreuve 1, relative au Bloc de compétences 1 « Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FFHandball, en sécurité » ;
- Epreuve 2, relative au Bloc de compétences 2 « Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FFHandball »
- Modalité 3A, relative au Bloc de compétences 3 « Concevoir, Animer et évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball*, en fonction des publics visés ».

Il est alors nécessaire d'assurer la sécurisation formelle de ces épreuves :

La convocation doit être formalisée par écrit, en précisant le lieu, l'heure, l'objet et tous les éléments nécessaires à la tenue de cet entretien ;

Le jury d'évaluation doit toujours être composé de deux évaluateurs

Le jury d'évaluation doit demander à voir la carte d'identité du candidat

Le jury d'évaluation doit signer la grille d'évaluation au titre du candidat : il faudra donc présenter la partie supérieure complétée du document au candidat à l'écran et lui demander s'il est d'accord pour signer. S'il refuse, il faudra l'indiquer comme tel sur la grille

Les 2 membres du jury d'évaluation doivent signer la grille d'évaluation de façon numérique ou manuscrite. L'un des 2 pouvant également signer pour l'autre après son accord et auquel cas précédé de la mention « P/O »

En cas d'interruption de communication et de tentatives infructueuses de reconnexion, il faudra renvoyer l'entretien à une date ultérieure.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

En cas d'interruption de communication n'entraînant pas le report de l'épreuve, l'interruption doit être inscrite sur la grille de certification pour en faire le décompte et ainsi ne pas les imputer sur le temps réglementaire de l'épreuve.

Par ailleurs, afin d'éviter au maximum les désagréments techniques, il est fortement recommandé à l'organisme de formation de prévoir, en amont de l'épreuve de certification à distance, un temps d'information et de formation en présentiel afin de fournir toutes les indications techniques aux stagiaires et aux évaluateurs. Dans la mesure du possible, il est également recommandé de réunir les deux membres du jury d'évaluation à un même endroit afin d'optimiser la coordination et l'interaction entre eux lors de l'épreuve certificative.

Les épreuves de rattrapage

Les blocs de compétences (BC) non acquis lors de l'épreuve initiale font l'objet d'une session de rattrapage qui doit être programmée avant le jury plénier. Les sessions de rattrapage correspondent uniquement aux épreuves des blocs de compétences qui n'ont pas été acquises par le candidat pour cause d'échec ou d'absence justifiée et validées par le responsable pédagogique de la formation.

Comme pour le passage initial, les épreuves d'évaluation relatives aux BC1, BC2, BC3 (3A) peuvent être organisées à distance, selon les modalités précisées ci-dessus.

Leurs modalités et déroulement sont identiques à celles des sessions d'épreuves initiales.

Pour autant, après l'avis défavorable communiqué au candidat suite à l'épreuve initiale, le Coordonnateur de formation s'attachera à lui transmettre des préconisations, recommandations afin de l'accompagner vers la réussite de son épreuve de rattrapage.

Enfin, cette dernière peut être programmée dans le ruban pédagogique jusqu'à un mois minimum de délai après l'épreuve initiale (sur les épreuves de mise en situation pédagogique plus particulièrement), afin de permettre au candidat d'intégrer et de mettre en œuvre les recommandations

Cas spécifique des documents/cycle de séances, non rendu en amont de l'épreuve initiale (BC1, BC2 et BC3) :

En cas de non-transmission en amont, du/des documents demandés, selon les BC, dans le délai imparti, le candidat se verra alors attribué un avis « défavorable » à l'épreuve initiale et devra se présenter à l'épreuve de rattrapage s'il souhaite valider le bloc de compétences.

Il aura alors au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve de rattrapage pour transmettre les éléments demandés (document, cycles de séances)



Quelques chiffres (sur les 4 sessions) :

SYNTHESE DES QUESTIONNAIRES DE SATISFACTION DES FORMATIONS MODULAIRES ET CONTINUES

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Questionnaire à chaud (à la fin de la formation)	La formation répond-t-elle à vos attentes initiales ?	Pensez-vous atteindre les objectifs pédagogiques prévus lors de cette formation ?	Estimez-vous que la formation soit en adéquation avec le métier ou votre activité en structure ?	Recommanderiez-vous cette formation à une personne exerçant la même activité que vous ?
	84%	83%	86%	89%
Questionnaire à froid (6 mois à 2 ans après la fin de formation)	La formation répond-t-elle à vos attentes initiales ?	Pensez-vous atteindre les objectifs pédagogiques prévus lors de cette formation ?	Estimez-vous que la formation soit en adéquation avec le métier ou votre activité en structure ?	Recommanderiez-vous cette formation à une personne exerçant la même activité que vous ?
	90%	89%	86%	89%

Résultats synthétisés sur les réponses au 30 août 2025, en moyennant les scores demandés de 1 à 4, de insatisfaisant à très satisfaisant, convertis de 0% à 100% de satisfaction

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

LES TARIFS DES FORMATIONS MODULAIRES

TARIFS FORMATIONS 2025/2026	Seuil minimal d'ouverture de session	Tarifs Bénévoles	Tarifs Salariés
PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE MODULAIRE			
ACCOMPAGNATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	40 €	60 €
OFFICIEL de TABLE de MARQUE (tarif pris en charge par la ligue)	20	« 40 € »	« 60 € »
RESPONSABLE de SALLE en COMPETITION (tarif pris en charge par la ligue)	20	« 40 € »	« 60 € »
PACK ARBITRAGE 2 FORMATIONS OU 3 FORMATIONS	20	8 €/heure	12 €/ heure
ACCOMPAGNATEUR CLUB	20	80 €	120 €
ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL	3	190 €	280 €
ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	120 €	180 €
ANIMATEUR BABYHAND	6	240 €	360 €
ANIMATEUR ECOLE DE HAND (Premiers Pas et Minihand)	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HAND A 4	6	160 €	240 €
ANIMATEUR BEACH HANDBALL	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDFIT	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDENSEMBLE	6	240 €	360 €
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE	10	120 €	180 €
PACK FORMATIONS - DEBUTER DANS L'ENTRAINEMENT - ENTRAINEUR TERRITORIAL JEUNES	10	760 €	1140 €
DEBUTER DANS L'ENTRAINEMENT	10	200 €	300 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL JEUNES (U11 à U18)	10	560 €	840 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL ADULTES	10	480 €	720 €
ELABORATION et GESTION du PROJET ASSOCIATIF	10	160 €	240 €
Elaborer le projet associatif du club*			
Recruter et mobiliser des bénévoles*			
Gérer les tâches administratives de l'organisation du club*			
Politiques publiques et demandes de subventions*			
Développer des actions citoyennes au sein du club*			
L'environnement du club et les acteurs associés*			
Les responsabilités d'un dirigeant associatif de club*			
Gestion comptable et financière de son club*			
VALORIZER et PROMOUVOIR les ACTIVITES	10	120 €	180 €
Conduire et animer une réunion*			
Diversifier les offres de pratiques de son club*			
Développer de nouveaux partenaires pour son club ; sponsoring et mécénat*			
Les outils numériques et digitaux au service de la gestion du club ; applications fédérales et réseaux sociaux*			
Recyclage niveau animateur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	60 €	60 €
Recyclage niveau entraîneur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	120 €	120 €

* : Pour les modules « Elaboration et gestion du projet associatif » et « Valoriser et promouvoir les activités », les thématiques ou contenus du module seront en accès gratuits jusqu'à trois circonstances. A la quatrième participation le stagiaire devra s'inscrire sur le module.

** : Les formes de recyclage sont encore à déterminer pour la saison 2025/26

Les parcours modulaires ne sont pas éligibles aux financements publics, seuls les parcours continus (RNCP) seront pris en charge par les OPCO et CPF.

L'ensemble des tarifs des parcours modulaires pour les bénévoles est calculé sur la base d'un équilibre entre un nombre minimum de stagiaires inscrits et le coût pédagogique. Si le nombre d'inscrits dépasse le seuil fixé par l'ITFE pour l'ouverture du module, une dégressivité des tarifs sera appliquée en faveur des structures.

LES TARIFS DES FORMATIONS CONTINUES

PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE CONTINUE

TITRE à FINALITÉ PROFESSIONNELLE de NIVEAU 4

La typologie et l'appellation des emplois liée à ce métier sont, à ce jour, multiples : Agent de développement sportif, Animateur développeur, Educateur entraîneur, Animateur socio-sportif, Animateur éducateur. RNCP Jusqu'au 26/04/2027

Code de la fiche RNCP38917

*Codes NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs et 411 : Pratiques sportives
Formacodes : 15416 : Handball et 15436 : Éducation sportive*

BC1 – Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FF Handball, en sécurité – 60 h

BC2 – Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FF Handball – 40 h

BC3 – Concevoir, animer, évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* - 250 à 350 h

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 4	Formation continue en alternance <small>Volumes horaires prévisionnels, selon renforcements et allègements possibles après positionnement et coûts Apprentissage susceptibles d'être modifié au regard des décisions de France Compétences sur proposition de la CPNEF.</small>	
	Volumes horaires	Coût pédagogique
Educateur de Handball Parcours classique hors apprentissage	350 h à 450 h heures en centre en fonction du positionnement	12 € / heure
Educateur de Handball Parcours en « Apprentissage » Exemple pour un parcours en 12 mois	402 h à 490 heures en centre en fonction du positionnement	7 843 € <small>(Coût contrat, prise en charge AFDAS)</small>
Educateur de Handball Parcours en « Apprentissage » Exemple pour un parcours en 14 mois	469 h à 490 heures en centre en fonction du positionnement	9 150 € <small>(Coût contrat, prise en charge AFDAS)</small>

* : On entend par « Pratiques Handball » :

- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes ».

- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

LES RECYCLAGES

Le recyclage est un dispositif de renouvellement des qualifications d'un technicien comptant pour la CMCD régionale ou départementale. Les qualifications et certifications sont valables à vie, toutefois, pour la CMCD, elles doivent être recyclées tous les 3 ou 5 ans selon le niveau de qualification. Elles comportent donc des dates de validité dans Gesthand (onglet certification du licencié) pour être prises en compte dans le socle de base ou le seuil des ressources de la CMCD. Une personne en formation sera reconnue dans la CMCD de la saison en cours uniquement si elle valide la formation dans la saison avant le 30 mai.

Les modalités de recyclage pour chaque qualification sont mentionnées dans les fiches programmes en lien dans l'agenda des formations modulaires (page 11 à 14) ou sur le site internet de l'ITFE.

Correspondances et durées de validité des qualifications au regard de la CMDC régionale		
Vous êtes titulaire d'une de ces qualifications	Nouvelle appellation	Durée
<ul style="list-style-type: none"> - Animateur Handball - Contribuer à l'animation sportive de la structure (CF1) - Accompagner les pratiquants (M1) - Assurer la sécurité et l'intégrité des pratiquants (M2) - Contribuer au fonctionnement de la structure (CF2) - Participer à l'élaboration du projet associatif (M3) - Valoriser et promouvoir la structure (M4) 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif - Valoriser et promouvoir les activités 	
<ul style="list-style-type: none"> - Animer des pratiques éducatives » (CF3) - Animer la pratique Babyhand et Premiers Pas - Animer la pratique Minihand et Hand à 4 - Animer des pratiques sociales » (CF4) - Animer la pratique Handfit, sport santé (M8) - Animer la pratique Handensemble, sport et handicap (M9) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnateur d'équipe - Débuter dans l'entraînement - Animateur Babyhand - Animateur Ecole de Hand - Animateur Hand à 4 - Animateur Handfit - Animateur Handensemble - Animateur Beach Handball 	3 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Entraîneur régional - Entraîner des adultes (CF5 ou M11) - Entraîner des jeunes (CF6 ou M12) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entraîneur Territorial Jeunes - Entraîneur Territorial Adultes 	5 ans



Pour recycler une des qualifications ci-dessus :



Cette saison, des journées seront organisées, 1 dans chaque département.

Chaque journée sera composée de 2 ou 4 SETT, c'est-à-dire 2 ou 4 séances et échanges à thématiques techniques. Elles seront positionnées à partir du 15 septembre 2025.

- 1 - Vous vous inscrivez sur Campus des Handballeurs dans « Recyclages », et choisissez la qualification à renouveler.
- 2 – Une fois inscrit, vous choisissez des circonstances de recyclages sur le portail SPORTEEF.
 - 2 SETT pour le niveau Animateur
 - 4 SETT pour le niveau Entraîneur
- 3 – une convocation vous sera envoyée avec les informations de participation.

GUIDE DES FORMATIONS

SAISON 2025/2026

Vous êtes titulaire d'une de ces qualifications	Modalités de recyclage
- Officiel de table de marque	Apparaître sur une FDME en tant qu'OTM au moins 15 fois sur les 3 dernières années lors de championnats compétitifs.
- Responsable de salle en compétition	Pas de recyclage Rappel : Le diplôme reste acquis, mais l'exercice de la fonction nécessite d'être licencié et inscrit sur une feuille de match.
- Accompagnateur Ecole d'Arbitrage	Pas de recyclage Rappels : Le diplôme reste acquis, mais l'exercice de la fonction nécessite d'être licencié et inscrit sur une feuille de match. Pour la CMCD, le Juge Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage doit justifier de la participation à 5 rencontres avant le 31 mai.
- Accompagnateur Club	Pas de recyclage Rappels : Le diplôme reste acquis, mais l'exercice de la fonction nécessite d'être licencié et inscrit sur une feuille de match.
- Animateur Ecole d'Arbitrage	Point d'étape sur le fonctionnement de l'école d'arbitrage (1h - présentiel ou distanciel) : - Présentation d'un bilan d'activité qualitatif et quantitatif de l'école d'arbitrage (30') - Entretien (30')
- Accompagnateur Territorial	Le diplôme reste acquis, l'exercice de la fonction nécessite d'être licencié et inscrit sur une feuille de match.

Pour toute autre qualification, consultez les offres de formation de la fédération ou des autres ligues en vous rendant sur :

[Service des applications](#)

INSCRIPTIONS

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

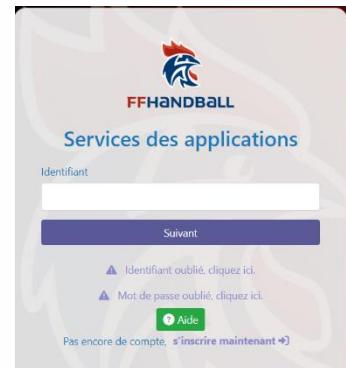
Toutes les inscriptions se font par la plateforme « CAMPUS des HANDBALLEURS », elles sont ouvertes au minimum 20 jours avant le début de la formation.

Cliquez sur le lien ou sur l'image :
[Service des applications - plateforme Inscriptions](#)

A partir de cette plateforme vous allez pouvoir :

- Créez un compte, suivez bien le tutoriel ci-dessous en cliquant sur l'image : Vous avez donc votre identifiant, souvent PRENOM.NOM, et votre mot de passe. Si vous avez un compte professionnel vous serez amené à entrer l'identifiant PRENOM.NOM@ffhb.infoshn.fr qui ne doit pas être modifié, et votre mot de passe.
 - Vous connectez à votre compte :

Dès lors que vous avez un compte voici la fenêtre qui doit s'afficher :



Maintenant que vous êtes connecté vous pouvez accéder au catalogue des formations sur la plateforme de l'ITFE de Normandie et choisir les modules ou les blocs de compétences souhaités. Pour les SETT, vous trouverez aussi un calendrier de ces moments de recyclage sur le site de l'ITFE.

BONNE CONTINUATION !



LES DISPOSITIONS DE FINANCEMENT DE VOS PROJETS DE FORMATION

La formation continue – Vos droits

L'accès des salariés à des actions de formation professionnelle continue est assuré :
– à l'initiative de l'employeur, le cas échéant, dans le cadre d'un plan de formation ;

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

- à l'initiative du salarié notamment par la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) et dans le cadre du congé individuel de formation (CIF).
- dans le cadre des périodes de professionnalisation
- dans le cadre des contrats de professionnalisation
- dans le cadre de l'orientation professionnelle avec le conseil en évolution professionnelle (CEP) et le bilan de compétences.

L'Assemblée nationale a adopté définitivement la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, le 1er août 2018. La loi a été promulguée par le Président de la République, le 5 septembre. Elle réforme l'apprentissage et la formation professionnelle.

Infos sur la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/article/la-formation-professionnelle-principes-generaux>

Le CPA – Compte Personnel d'Activité

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34029>

- Compte personnel de formation (CPF)
- Compte personnel prévention pénibilité (C2P)
- Compte d'engagement citoyen (CEC).

Depuis le 1er janvier 2015, le DIF n'existe plus mais les heures acquises au 31/12/2014 restent mobilisables dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation).

Depuis janvier 2016, tout salarié à temps plein bénéficie chaque année d'un crédit de 500 € (plafond maxi : 5 000 €). Pour les moins qualifiés le crédit obtenu pourra être de 800 € (plafond à 8 000€). Salarié de droit privé ou fonctionnaire, vous avez le droit de bénéficier de financement de formation et d'avoir un compte CPF.

Le CPF – Compte Personnel de Formation

Le CPF vous permet d'acquérir des heures de formation utilisables pour organiser votre montée en compétences. Grâce au site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte> vous pouvez :

- Prendre connaissance des heures de formation disponibles sur votre compte ;
- Rechercher des certifications spécifiques à votre projet professionnel ;
- Connaître les modalités de financement de votre formation.

On peut le créer dès 16 ans (15 ans si on a signé un contrat d'apprentissage).

Les personnes étant en situation d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, ...) peuvent aussi créer leur compte CPF et ainsi ouvrir leur droit à de la formation en cumulant des heures.

Les financements OPCO

« Je souhaite réaliser une formation diplômante »

(Titres et certificats)

- => Je vais sur mon Compte Personnel de Formation (CPF) qui se trouve dans mon Compte Personnel d'Activité ;
- => Si je n'ai pas encore de compte je le crée :

Les financements OPCO sont possibles selon le type de formation. Les jeunes ayant suivi un service civique peuvent bénéficier d'un financement de formation via leur CPF (depuis 2018).

« Je souhaite réaliser une action de formation continue »

- => Je mobilise LE PLAN DE FORMATION = Démarche réalisée par l'employeur

Se rapprocher de l'AFDAS = nouvel OPCO de la branche du sport
Opérateur de Compétence qui remplace Uniformation depuis mars 2019
En Normandie : Stéphanie GERMAIN : s.germain@afdas.com

L'AFDAS, l'opérateur de compétences pour financer vos formations

Il est nécessaire que le club soit à jour de ses cotisations.

L'AFDAS est le nouvel Opérateur de Compétences dans la branche du sport, qui fait suite à UNIFORMATION qui était l'organisme d'aide aux formations. Le principe est fondé sur la collecte des entreprises (associations reconnues) afin de pouvoir être aidé à des formations reconnues professionnalisantes, c'est-à-dire enregistrées au Répertoire National des Certifications professionnelles. Pour adhérer suivez le lien suivant : <https://www.afdas.com/entreprises>

GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

Afdas.Entreprises.

Nous connaître • Entreprises • Particuliers • Organismes • Instances Afdas • Point presse • En région • globaldec' • Nouveaux secteurs •

Opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs

Formations et organismes référencés

Trouver une information sur le site

Connectez-vous pour accéder à nos services en ligne

Intégrer un collaborateur

Professionnaliser ses équipes

Financer un projet de formation

Acheter et évaluer une formation

ACCÈS RAPIDE :

- ADHÉRER À L'AFDAS
- DEMANDER UN FINANCEMENT
- DÉCLARATIONS DE SALAIRES
- FORMATIONS CLÉ EN MAIN

D'autres dispositifs pour financer vos formations selon votre statut, salarié, demandeur d'emploi :

<https://aides.normandie.fr/qualif-individuel>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/financez-votre-formation-@/article.jspz?id=60736>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/l-aide-individuelle-a-la-formation-aif--@/article.jspz?id=60856>

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public>

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/recleader_6113/decouvrir-l-alternance

<https://www.fongecifnormandie.org>

<https://www.agefiph.fr/articles/conseil-pratiques/formation-comment-trouver-un-organisme-et-des-financements>

<https://reseau.intercarforef.org/>

**Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation
Observatoire Régional Emploi Formation**



Des infos sur l'apprentissage, fonctionnement, simulation employeur :

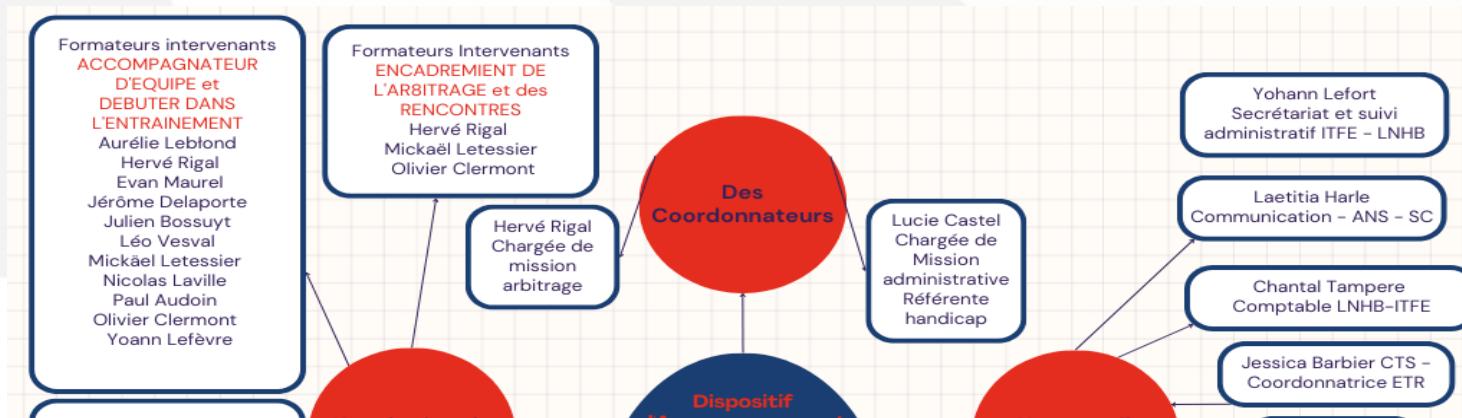
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_6206/apprentissage

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur

[En savoir plus avec le document à télécharger
« COMMENT FINANCER MA FORMATION ? »](#)



ORGANIGRAMME



GUIDE DES FORMATIONS SAISON 2025/2026

CONTACTS

- Pour les aspects administratifs : Lucie CASTEL – 5900000.lcastel@ffhandball.net
- Pour les aspects financiers : Chantal TAMPERE – 02.35.64.01.47 – 5900000.ctampere@ffhandball.net
- Pour les aspects pédagogiques : ITFE– 5900000.formation@ffhandball.net
- Référent arbitrage : Hervé RIGAL – 06.34.64.94.30 – 5900000.hrigal@ffhandball.net
- Référente Handicap : Lucie CASTEL – 06.08.35.21.14 – 5900000.lcastel@ffhandball.net
- Référent Intégrité : Philippe LEMAITRE – 5900000.ref-integrite@ffhandball.net

PARTENAIRES DE LA LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

